



Aigle, le 16 septembre 2020

Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du
Préavis municipal No 2020-14
du 10 août 2020
relatif au

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU RHÔNE

La commission est composée de :

Mmes	Cheseaux Martine Crausaz Virginie, 1 ^{er} membre
MM.	Bellwald Philippe Decosterd Alex Launaz Joël Zoller Cyril
Excusé	Tille Stéphane
Délégué de la municipalité	M. Devaud Grégory

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionnée s'est réunie le 2 septembre 2020 à la salle Bassersdorf en présence de Monsieur Grégory Devaud Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que pour les renseignements fournis et les réponses à nos questions.

Nous ne reprendrons pas le préambule et l'historique indiqués dans le préavis 2020-14.

PROJET :

Envisagé depuis plusieurs années, l'aménagement de la rue du Rhône s'inscrit dans la politique de mise en vigueur en zone 30 du centre-ville. Trois secteurs principaux de cette voie de desserte vont être revus, à savoir : le carrefour de la rue du Rhône et de la rue-Margencel, le carrefour de la rue du Rhône et de la rue de la Gare, ainsi que le tracé qui se trouve entre ces deux croisements.

La Commune a acquis des parties de parcelles pour pouvoir élargir la chaussée qui sera de 3m20 en moyenne, avec la création d'un **trottoir surélevé et continu** de 1m60 de large. Des murs de

propriétés seront déplacés dans ce sens. Pour garantir cette continuité la Municipalité propose de créer une nouvelle servitude de passage piéton sur la parcelle no 256 en échange de deux places de stationnement privées sur le domaine public no 62.

L'ensemble des services seront assainis (eaux usées) ou construits à neufs. L'infrastructure et les revêtements seront également refaits à neuf. Un nouvel éclairage public installé. De nouveaux lieux de détente seront créés en plaçant de nouveaux bancs et arbres. Enfin, les cyclistes pourront circuler dans les deux sens sur ce tracé.

DISCUSSION :

Le Municipal nous a présenté le projet. Ces travaux sont prévus, au plus tôt, dès février 2021 pour une durée de 8 mois. Ceux-ci doivent passer par une enquête publique du fait de la modification du tracé routier et doivent être validés par le Canton. Ces travaux seront mis en soumission publique au vu du montant.

Mobilité douce : l'idée est de maintenir en zone 30 les rues « cyclables » pour favoriser la mobilité douce. La commission a pris note qu'après les travaux la circulation des cyclistes se fera dans les deux sens, tandis que la circulation de véhicules se fera en sens unique, le panneau de sens unique sera avancé au début de la rue. Elle s'inquiète toutefois de la circulation cycliste dans les deux sens et demande au Municipal présent de bien analyser cela du point de vue sécurité.

La question d'une zone 20 a été soulevée. Celle-ci n'est pas possible car tout devrait être « à plat » et le trottoir ne pourrait pas être surélevé.

La discussion a porté également sur les matériaux qui seront utilisés, l'aspect coût et durabilité est à prendre en compte. Le rendu du trottoir a également été mentionné dans la discussion car actuellement il n'y a pas d'unité dans la ville (trottoir petits cailloux rue du collègue, trottoir beige chemin du Châtelard). La commission demande également de revoir le marquage de surface des quatre places de parc (lignée pavée et revêtement bitumineux par ex.).

D'autre part, l'éclairage public, dont le mandat est donné à Romande Energie, a soulevé diverses questions quant à la luminosité directe pour le voisinage. M. le Municipal, nous a informé qu'un test, avec différents scénarios, est actuellement en cours dans la zone Jardins du Soleil avec réduction nocturne et que ces aspects seront pris en considération dans la réalisation du projet.

Au niveau des coûts annoncés, un commissaire demande s'il n'y a pas double usage avec les coûts avancés dans le préavis rue sous-le bourg 2016-02 qui doit se terminer tout prochainement avec le bas du carrefour rue sous le-bourg/rue du Rhône. Il a également évoqué le coût lié au chemisage qui pourrait, être inférieur car utilisé que partiellement.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES :

La CoFin a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et propose d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

Elle tient cependant à faire une remarque au sujet du plafond d'endettement. Le préavis mentionne que cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement. Ceci est juste à l'heure actuelle. Mais si on additionne les emprunts prévus pour les préavis déjà votés par le Conseil communal, le plafond va être dépassé dans la première partie de la prochaine législature (même en tenant compte de la marge d'autofinancement moyenne de ces 5 dernières années). Il s'agira donc,

le moment venu, d'augmenter le plafond d'endettement ou de procéder à des désinvestissements ou de prendre des mesures pour améliorer la marge d'autofinancement.

CONCLUSION :

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, à l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

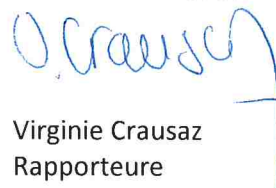
LE CONSEIL COMMUNAL DAIGLE

- Vu le préavis no 2020-14 du 10 août 2020
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'367'790.—TTC pour la requalification de la rue du Rhône, telle que présentée, sous déduction des subventions à recevoir.
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'367'790.—TTC
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Pour la Commission



Virginie Crausaz
Rapporteure